

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE GRIEGES

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 Novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme SANDRIN Annie, M. LORIN Christian, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, Mme GARREAU Elisabeth, Mme HULEUX Cindy, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric

Excusés : Mme MERLE Fabienne, M. MANIGAND Hervé, M. LAMPS Arnaud, Mme PALLOT Irène  
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 après rectification des erreurs relevées.*

**2 - DÉCISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 04/2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la cession du matériel médical au pharmacien de Grièges en 2020, il convient de reverser la somme de 186 € à l'Etat au titre du fonds de compensation pour la TVA. Ce matériel acquis en 2018 a été conservé 3 ans par la commune. Dans le cadre de la cession d'un bien mobilier avant le délai de cinq ans, l'Etat a retiré 2/5<sup>ème</sup> de la dotation perçue à l'acquisition du bien. Il convient d'établir une décision modificative de crédits ainsi qu'il suit :

Compte	Désignation	Prévision budgétaire	Décision modificative
<b>Dépenses d'Investissement</b>			
10222	FCTVA	0.00	186.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	46 604.00	- 186.00

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- APPROUVE la décision modificative de crédits n° 04 de l'exercice 2022.*

**Subvention MFR La Clayette :**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la MFR LA CLAYETTE sollicite une subvention pour l'année scolaire en cours pour une jeune fille de la commune.

Madame le Maire propose que la somme de 50 € soit prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses pour l'affecter à la MFR LA CLAYETTE.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- DECIDE d'attribuer à la MFR LA CLAYETTE une subvention d'un montant de 50 € sur le budget 2022 ;*
- DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses.*

### **3 – Vente de coupe de bois**

Madame le Maire indique qu'il conviendrait d'actualiser le prix de vente des coupes de bois afin de le rapprocher des cours en vigueur. M. Christian LORIN communique l'évolution des prix fournis par la Fédération Nationale des Experts Forestiers A.S.B.L. Précédemment le prix sur la commune était calculé au moule. Pour comparer les prix, il apparaît judicieux de les calculer au m<sup>3</sup>.

Concernant la vente d'acacias, l'ONF suggère un prix de 10 €/m<sup>3</sup>. La vente de frênes peut être proposée à 30 €/m<sup>3</sup>.

M. LORIN précise que sur certains secteurs, le frêne se mélange à d'autres essences.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- ***DECIDE de fixer le prix de vente des coupes d'acacias à 9 € le m<sup>3</sup> ;***
- ***DECIDE de fixer le prix de vente des coupes de frênes à 25 € le m<sup>3</sup>.***

### **4 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

#### Commission Transition écologique et mobilité

Mme le Maire, présidente de la commission Transition Ecologique et Mobilité au sein de la Communauté de Communes de la Veyle fait un point sur les travaux de cette commission.

L'objectif de réduction globale de la consommation énergétique d'ici 2030 par rapport à 2015 est de - 21%.

Les objectifs de production d'énergies renouvelables d'ici 2030 par rapport à 2015 sont de + 45 % :

- Electricité : +45GWh
- Chaleur : +50GW

Le PCAET de la Veyle (Plan Climat Air Energie Territorial) a fixé son budget prévisionnel sur 6 ans. Les axes principaux sont :

- **LA MOBILITE :**
- Développer des itinéraires cyclables : point sur les travaux de la voie bleue et la circulation sur le pont canal alternée jusqu'à fin avril.
- Création de l'association « Veylo asso » (sur Grièges) avec pour objectifs :
  - ✓ Sensibiliser au mode de transport vélo
  - ✓ Décliner le vélibus dans les communes
  - ✓ Organiser des animations autour du vélo (rando, réparation...).
- Aménager des aires de covoiturage
- Sécuriser les centres bourgs pour la cohabitation de différents modes de mobilité
- Inciter aux modes alternatifs à la voiture individuelle
- Aménager des parkings à vélos, notamment dans les écoles.

Mme le Maire précise que prochainement le SIEA installera dans chaque commune une borne de recharge pour voitures électriques.

- **LE RESIDENTIEL :**
- Communiquer sur les aides
- Mettre en œuvre une OPAH
- Promouvoir et accompagner les nouvelles formes d'habitat

- **ENERGIES RENOUVELABLES ET RESEAUX :**
- Mettre à disposition toitures et foncier public pour des installations solaires photovoltaïques
- Mobiliser les acteurs agricoles pour le développement des ENR

Mme le Maire précise qu'un diagnostic d'implantation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics de chaque commune est envisagé par la communauté de communes par le biais d'un schéma directeur. De même que pour les particuliers, cette implantation pourrait être intéressante pour faire de l'autoconsommation. Cependant, un renforcement de la charpente s'avère parfois nécessaire.

- ENTREPRISES :

- Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...)
- Conditionner les aides à l'immobilier d'entreprise aux visites énergie proposées par CCI/CMA
- Démarcher et accompagner les industriels pour la récupération de la chaleur fatale (chaleur induite par un process industriel et qui ne peut être évitée)
- Reconvertir les friches industrielles et éviter que de nouvelles friches se forment

- AGRICULTURE :

- Projet alimentaire territorial
- Renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique
- Sensibiliser les agriculteurs à la réduction des consommations énergétiques de leur exploitation

Mme le Maire précise que certains agriculteurs utilisent déjà des procédés de conservation des sols pour mieux traiter et nourrir la terre.

- ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE/STOCKAGE CARBONE :

- Sensibiliser aux choix des espèces végétales adaptées au Changement climatique
- Favoriser l'infiltration d'eau dans les sols
- Reconstituer le niveau de haies et soutenir l'agroforesterie via des aides financières

- EXEMPLARITÉ :

- Définir un plan pluri annuel de rénovation des bâtiments publics
- Collecter et valoriser les Certificats d'Economie d'Energie
- Former et sensibiliser les élus au projet de territoire et aux enjeux du PCAET, du PLUi et du SCoT
- Inciter au covoiturage et aux mobilités douces et permettre le télétravail

Mme le Maire informe que dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) un atelier pour les agents de cuisine des cantines s'est déroulé les 3 et 4 novembre courants. La cuisinière du restaurant scolaire de Grièges y participait. Le but de cet atelier était d'apprendre à valoriser les produits bruts de saison, bio et locaux :

- Technique et mode de cuisson des céréales et légumineux
- Focus nutrition sur les ingrédients
- Gestion du gaspillage alimentaire

**M. BONNOT :**

Activités diverses : Participation avec Christian LORIN le 8 courant à la première réunion du groupe de travail « Milieu Prairial » organisé par l'EPTB. L'objectif est de réviser le DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000 du Val de Saône couvrant 3 760 ha.

**Animations :**

- Concert du 16 décembre 2022 : le diocèse a donné son accord pour le déroulement du concert en l'église de Grièges. Participeront les chorales de Châtillon/ Chalaronne, de Pont de Vaux et de l'Ecole de Musique de Mâcon ainsi que le groupe de Gospel de l'Ecole de Musique de Mâcon. Au total environ 70 à 80 choristes participeront à ce concert.
- Les décorations de Noël sont en cours de réalisation et l'exécution est un peu plus complexe que prévue. L'objectif étant toujours leur installation pour les premiers jours de décembre.

**C.C.A.S. :**

- Repas des anciens du 7 janvier 2023 : 95 personnes sont enregistrées et de nouvelles inscriptions sont annoncées. L'animation sera assurée par Isabelle et Guy Cousin de Paray le Monial avec chant, accordéon, saxo alto et orgue à deux claviers. Un appel aux bénévoles est lancé au sein du conseil municipal afin d'assurer la bonne organisation de ce repas.
- Colis des anciens : L'entreprise du Sud-Ouest précédemment contactée a refusé la commande car ils sont débordés. Ils nous ont redirigés vers une autre entreprise du même groupe installée en Alsace. 88 colis ont été commandés.
- Aide au transport : Comme chaque année la Communauté de Communes de la Veyle et le CCAS de Grièges aideront les personnes âgées de plus de 70 ans, non imposables et n'ayant plus de moyen de transport, ou étant dans l'impossibilité de se déplacer par leur propre moyen, en leur attribuant des bons de transport à hauteur de 90€ à utiliser avec les compagnies de taxi et ambulances locales.

**M. CUERQ :**

- Abribus : route de Pont-de-Veyle : un vitrail en plexiglas sera installé pour voir le bus arriver.  
Placette de la Laiterie : prévoir un retour sur la structure installée
- Garage à vélos de l'école : le portillon d'entrée a été modifié : Mme GARREAU précise qu'elle a constaté 22 vélos y stationner
- Terrains de foot : le portail sera déposé pour le modifier, le renforcer et le repeindre
- Fontaines devant la mairie : la panne devrait être réparée d'ici la fin du mois par l'entreprise AECL
- Pigeons : il a été fait appel à un fauconnier qui a installé un dispositif (cage, caméra, appellants) sur la terrasse de la mairie. Jusqu'à présent 11 pigeons ont été enlevés. Il est noté que sur la commune nombre de pigeons sont trouvés morts au sol.
- Guirlandes lumineuses : installation entre les 5 et 6 décembre. Elles seront éteintes comme l'éclairage public à partir de 23 H 30. Ce sont toutes des éclairages LED
- Chauffage de l'école : dans le cadre des économies d'énergie, contact a été pris avec le bureau PROJELEC. Deux devis ont été fournis : l'un relatif à l'étude de faisabilité, l'autre correspondant à l'étude complète avec calculs thermiques.
- Maison de Santé : les espaces verts seront repris par la commune le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Secrétariat de mairie : une fermeture sécurisée sera installée à la porte d'accès du secrétariat.
- Permanence soirée d'Halloween : M. CUERQ déplore le manque de volontaires (5)

**Mme SANDRIN :**

- une relecture générale du bulletin municipal est prévue mercredi 23 novembre. Il sera livrable avant Noël.

- Installation d'une sage-femme à la Maison de Santé : remerciement à la municipalité pour la mise à disposition du bureau et d'une chaise. Toutefois il subsiste une difficulté quant à la connexion mobile de son téléphone ce qui gêne considérablement la prise de rendez-vous. A voir avec la SEMCODA.

M. CHARVET :

- un récent courrier de l'ARS au Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône signale la conformité de l'eau potable sur l'ensemble du syndicat.
- L'ordinateur des élus a été remplacé récemment.

Mme GARREAU :

Affaires scolaires

- Absence des personnels ATSEM/ maternelle : une semaine compliquée à l'école avec la « visite » du COVID chez les adultes : 1 ATSEM et 2 enseignantes déclarées positives. Certains enfants de cette classe sont également absents.

L'ATSEM n'a pas pu être remplacée, les deux intérimaires n'étant pas disponibles.

- Préparation du carnaval du samedi 25 mars 2023 : réactivation du Carnaval après 2 ans d'interruption suite au Covid.

Les partenaires de cette manifestation (écoles, associations, mairie) se rencontrent lundi 28 novembre pour préparer son organisation.

- Conseil d'école : le premier conseil d'école se tiendra jeudi 24 novembre. Nouvelle représentation des parents d'élèves suite aux élections.

- OGEC école Ste-Thérèse : l'Assemblée Générale ordinaire de l'OGEC s'est tenue vendredi 18 novembre sous la présidence du nouveau bureau. Présentation des bilans moral et financier de l'année écoulée et présentation des projets pour l'année scolaire.

- Le changement de bureau s'est accompagné d'une restructuration de l'OGEC avec la création d'une APEL (association des parents d'élèves de l'enseignement libre) qui est en charge des dossiers « animation » au sein de l'école.

Déchets et Environnement

- Opération broyage novembre : un seul candidat pour cette opération à domicile. La prestation a eu lieu.

- Comité syndical du SMIDOM du 4 novembre 2022 :

- Hypothèse de tarification pour 2023 : une augmentation moyenne des tarifs de la RI au niveau du taux d'inflation de 2022, soit 7% environ.
- Tri à la source des biodéchets alimentaires : la nouvelle loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) impose la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous au 31 décembre 2023. Objectifs :

- réduire l'émission de gaz à effet de serre (méthane et CO<sub>2</sub>) produits par la fermentation en décharge,
- supprimer l'incinération des biodéchets, retour au sol de la matière sous forme d'engrais naturels, amendement organique des sols.

En tant que responsable de la collecte des déchets, le SMIDOM conduit une étude pour proposer des moyens de tri à ses usagers (collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...). D'ores et déjà, une réflexion individuelle est nécessaire pour répondre à cette question.

- Logement social dans le bâtiment de l'ancienne mairie : isolation des combles réalisée.

M. LORIN : le curage des fossés est en cours de réalisation par ETPC depuis fin octobre. Une continuité dans la réalisation des travaux aurait été préférable.

### **5- QUESTIONS DIVERSES**

- Une demande d'installation d'un distributeur de pizzas a été formulée auprès de la mairie : le conseil municipal donne un avis défavorable afin de préserver la pizzéria de Grièges ainsi que le pizzaïolo ambulant du vendredi soir.
- Une demande également pour le petit marché du vendredi soir provenant d'Inst'Ain Gourmand, Charcutier-Traiteur à Pont-de-Veyle, qui ne dispose plus d'un local dédié à la vente : avis défavorable du conseil municipal afin de préserver la supérette de Grièges.
- Mme le Maire informe de l'arrivée d'un nouveau chef de la compagnie de gendarmerie de Bourg-en-Bresse dont dépend la Communauté de Brigade de Saint-Laurent-sur-Saône

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

